

3 PREMIERS MOIS DE MANDAT : LE BILAN ET LE DÉTAIL DES MESURES

Sécurité et tranquillité, stationnement et circulation, tiers-lieu santé, propreté urbaine et démocratie participative. 3 mois après son investiture, le maire Christophe Saint-Pierre et son équipe municipale ont souhaité faire un premier bilan d'étape du mandat. Les mesures en détail.

Publié le 20 juin 2026

1-RENFORCER LA SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Le renforcement des effectifs de police municipale et le recentrage de ses missions.L'objectif et de permettre plus de proximité et de présence sur le terrain des policiers, une mesure prioritaire pour la tranquillité des millavoises et Millavois.

- **Ce qui est fait :** suite à des réunions de concertation, l'ajustement des cycles de travail est en cours afin de maximiser la présence des agents sur l'espace public, notamment en saison estivale et sur les patrouilles nocturnes.
- **Calendrier** : réorganisation planifiée pour le 1er janvier 2027
- **Objectifs :** augmenter les effectifs en cours de mandat avec deux policiers supplémentaires et un agent de surveillance de la voie publique (ASVP)

L'armement de la Police Municipale

L'équipement des agents de pistolets semi-automatiques (calibre 9 mm) garantit leur droit à la légitime défense. Le déploiement suit un protocole réglementaire strict avec évaluations psychologiques, cycles de formations obligatoires sur le maniement comme le cadre règlementaire ainsi que des enquêtes administratives.

Des missions de tranquillité de proximité renforcées

Les actions de terrain comme lutte contre les agressions, le trafic/consommation de stupéfiants et les incivilités liées aux deux-roues sont prioritaires

Création de la Brigade environnementale

La lutte contre les atteintes à l'environnement et la salubrité publique est renforcée, avec la possibilité à terme de renforcer les patrouilles de policiers et d'ASVP avec un **garde champêtre.**

Le déploiement de la vidéoprotection

2 nouvelles caméras de contrôle seront installées rond-point des Stades et rond-point des Martyrs de la Résistance avec une caméra dôme à 360° et une caméra permettant lecture automatisée des plaques d'immatriculation. Cet équipement ne sert pas à la verbalisation du stationnement mais à constater des infractions comme les rodéos urbains ou les conduites dangereuses, ou les pertes de contrôle de véhicules.

- Calendrier : un opérateur permanent est présent au Centre de Supervision Urbain (CSU) depuis le 1er juin 2026pour assurer un suivi en temps réel. L'objectif est d'arriver à 2 agents. Le déport vidéo au commissariat de la Police Nationale est acté (pour les soirées et les week-ends).

2- FACILITER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Mesures appliquées le 1er juillet 2026 :

- La fin du 30 km/h généralisé et le relèvement de la vitesse à 50 km/h sur 6 grands axes structurants, en repensant les limitations de vitesse de façon globale et cohérente à l'échelle de la ville
- Les cédez-le passage sur le boulevard 415 sont modifiés et es axes à 50 km/h retrouvent leurs priorités.
- 1h de stationnement gratuit pour les places 283 places bleues contre 30 minutes auparavant
- Le stationnement devient gratuit le samedi après-midi sur les places en surface (près de 1300) pour soutenir le commerce.

Au 15 juillet 2026 :
https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/3-premiers-mois-de-mandat-le-bilan-et-le-detail-des-mesures-6517?

- Création de 35 places "Arrêt Minute" sur 29 emplacements (pour un arrêt 10 min maximum) à proximité immédiate des commerces de flux comme les boulangeries, pressings et tabac-presse.

Calendrier :

- De nouveaux horaires de piétonisation du centre-ville instaurés du 1er juin au 15 septembre.
- En cours : travaux de réaménagement de la rue Clausel de Coussergues
- Automne 2026 : travaux d'aménagement de 4 carrefours de la côte 415 (plateaux ralentisseurs ou mini-giratoire
- Automne 2026 : lancement d'une concertation publique avec la présentation des différentes options pour l'aménagement du boulevard.

Un Plan Sécurité Piétons à l'étude. Sur les 99 passages piétons recensés dans la commune, 33 nécessitent une intervention. 3 carrefours prioritaires seront aménagés d'ici l'automne (rond-point des Stalles / avenue Jean Jaurès ; Larzarc / avenue du Languedoc ; boulevard Pierre Bousquetà Gourg de Bades)

3- LE PROJET DE TIERS-LIEU SANTÉ

Le Tiers-Lieu Santé en projet compte être un espace qui répond à la demande des familles confrontées à des problématiques de santé ou de handicap, en étant un guichet unique d'information et d'orientation. Il comporte un volet de prévention, dans une dynamique de partenariats avec des praticiens et des associations qui œuvrent dans les champs de l'accompagnement, de la santé et du handicap. Le projet repose sur plusieurs axes :

1. L'accompagnement des habitants
2. Développement des actions de prévention, beaucoup en font, l »idée est de les rassembler pour une synergie, mise en commun, mise à dspo de locaux
3. Démarches inclusives pour personnes fragiles ceuxx qui sont à un moment de leur vie confrontés à un pb de santé grave. Son un peu isolés en dehors des soins (adaptation du logement par exemple)
4. Consultations médicales : des professionnels de santé qui se regroupent et donnent de leur temps pour des consultations ou une consultation en ambulatoire, si pas de médecin traitant par exemple.

Le projet avance sur plusieurs fronts :

- La rédaction du projet avec la création d'un groupe interne.
- Les partenariats clés avec les partenaires institutionnels (CPTS, ARS)
- La recherche de lieu avec une piste solide à l'étude sur l'espace Capelle
- Le volet accessibilité avec des démarches engagées pour intégrer des "Ambassadeurs de l'accessibilité" aux équipes.

https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/3-premiers-mois-de-mandat-le-bilan-et-le-detail-des-mesures-6517?

4- UN PLAN PROPRETÉ URBAINE

En lien avec les mesures dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité publique, le plan propreté urbaine regroupe un ensemble d'action pour faciliter le quotidien des habitants et préserver leur cadre de vie.

Parmi les mesures en réflexion :

- Le déploiement sur le terrain de la **Brigade Salubrité Environnement**.
- Le renforcement de la surveillance des points de collecte de déchets.
- La réflexion sur la création d'une application mobile dédiée au signalement des anomalies sur l'espace public.
- La réflexion sur le service de collectes de déchets à domicile.

5- LE CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN

Le Conseil consultatif citoyen (CCC) est une instance de dialogue, de réflexion et de proposition associant des habitants à la vie publique locale. Il a pour mission de formuler des avis et des recommandations sur les sujets. L'installation de cette instance permet de renforcer la participation citoyenne et d'associer les habitants aux décisions qui les concernent et ainsi contribuer à la vie collective.

Le Conseil consultatif citoyen de Millau regroupera 72 membres répartis en 4 collèges :

- Collèges des jeunes Millavois (10 membres)
- Collège des citoyens (25 membres)
- Collège des relais de quartiers (21 membres)
- Collège des représentants associatifs et socio-économiques (16 membres)

Calendrier : le règlement sera présenté au conseil municipal lors de la séance du 29 juin 2026. Les appels à candidatures seront lancés au cours de l'été et jusqu'au 20 septembre. La séance d'investiture aura lieu le 10 octobre 2026.

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30